

COMMUNE DE  
**BARFLEUR**

-----  
Secrétariat ouvert  
du lundi au vendredi  
de 8h à 12h

## ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2025-12-CHD

Le Maire de la Commune de BARFLEUR,

Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

Vu le code de la route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - huitième partie : signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié),

Vu la demande de l'entreprise PCE SERVICES, 330 Rue Léon Jouhaux 50000 SAINT-LÖ,

Considérant la sécurité à mettre en place pour les piétons Rue Saint Thomas Becket, relative aux travaux de création d'un réseau de fibre optique supplémentaire et la pose d'une chambre en raison de la saturation du réseau existant,

### ARRÊTE :

**Article 1 :** En raison du creusement d'une tranchée de 63 mètres sur le trottoir entre le n° 77 et le n° 89 Rue Saint Thomas Becket, la circulation sera interdite pour les piétons, entre le lundi 5 mai 2025 et le vendredi 23 mai 2025, afin de permettre à l'entreprise d'effectuer les travaux.

**Article 2 :** L'accès aux habitations et la circulation des véhicules vers l'Ehpad Le Chosel et les maisons de La Grande Forgette ne seront pas bloqués (pose de plaques pour rouler dessus).

**Article 3 :** Les trottoirs devront être refaits à l'identique (enrobé à chaud pour une partie et béton désactivé pour l'autre).

**Article 4 :** La signalisation sera effectuée par l'entreprise.

**Article 5 :** Le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 15 avril 2025

L'adjointe par délégation

Christine HAMEL DORDONNAT



Mairie de Barfleur – 66 Rue Saint Thomas Becket – 50760 BARFLEUR

Tel : 02.33.23.43.00

Fax : 02.33.23.43.09

Mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr